Le deuxième rapport de la commission, présenté au Conseil de sécurité en septembre 1947, n'ayant pas obtenu l'appui de l'U.R.S.S., on a continué de délibérer sur la nature et l'étendue des organismes internationaux de contrôle qui s'imposeraient si les propositions adoptées par la majorité des membres étaient mises à exécution. On s'est remis à étudier minutieusement le point de vue de l'U.R.S.S. La majorité des membres ont reconnu que les propositions soviétiques ne pouvaient servir de base à un accord. Le troisième rapport de la commission, présenté le 7 mai, a été déféré aux Etats Membres. Ce rapport recommandait que les conclusions de la majorité et de la minorité, ainsi que d'autres pièces documentaires, déclarations et rapports antérieurs, fussent présentés au Conseil de sécurité pour être ensuite renvoyés à l'Assemblée générale dont la session s'ouvrira à Paris le 21 septembre.

En bref, l'U.R.S.S. demandait qu'on proscrivit la fabrication des bombes atomiques et qu'on détruisit les bombes existantes, avant de consentir à entamer une discussion sur les détails d'un régime de contrôle. Un tel programme entraînerait le désarmement unilatéral des Etats-Unis sans donner l'assurance qu'aucum autre pays ne fabriquerait de bombes à l'avenir. Tous les pays qui ont fait partie de la commission (notamment l'Australie, le Brésil, l'Egypte, le Mexique, les Pays-Bas et la Pologne, ainsi que les membres actuels qui sont les mêmes que ceux du Conseil de sécurité) ont exprimé l'avis, sauf la Pologne, l'Ukraine et l'U.R.S.S., qu'il était tout d'abord nécessaire de mettre en oeuvre un régime de contrôle international. Si ce moyen donnait des résultats satisfaisants, il serait alors temps de détruire les engins atomiques. L'interdiction visant la fabrication et l'usage de bombes atomiques s'acompagnerait ainsi de garanties efficaces.

En appuyant la résolution qui invitait la Commission de l'énergie atomique à suspendre ses travaux, sans toutefois se dissoudre, le représentant du Canada, le général A.G.L. McNaughton, a fait observer que le manque d'unanimité au sein de la Commission se saurait être interprété comme l'acceptation de la défaite. La majorité des membres avaient la certitude que leur rapport établissait le cadre technique d'un régime de contrôle expédient "qui finira par être accepté et mis à exécution par toutes les nations".

## Questions áconomiques et sociales

Les Commissions des stupéfiants, de la population et de la statistique, au sein desquelles le Canada est représenté, ont tenu leurs troisièmes sessions au cours du mois de mai. Le colonel C.H.L. Sharman, représentant du Canada à la Commission des stupéfiants et président sortant, a été élu à l'unanimité au comité de surveillance, composé de quatre membres dont deux sont nommés par l'Organisation mondiale de la santé, un par la Commission centrale et permanente de l'opium et le quatrième par la Commission de l'énergie atomique. Ce comité examine les besoins en stupéfiants prévus par les gouvernements.

Dans un compte rendu du travail accompli par la commission au cours de la dernière année, le colonel Sharman a déclaré que le Conseil économique et social saisirait la prochaine session de l'Assemblée générale d'un projet de convention relatif aux stupéfiants et tendant à soumettre à la compétence de la commission plusieurs nouveaux stupéfiants découverts durant et depuis la guerre. Au cours des séances, certains membres ont fait connaître les mesures prises par leurs gouvernements en vue de contrôler et d'abolir le trafic des stupéfiants. Après